

DEL2026_014

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 7 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Doorbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 02/03/2026

En exercice : 10

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 0

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN)

Membres Absents :

Jean-Luc ABLE

Vote des taux d'imposition

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes et EPCI doivent délibérer sur les taux d'impositions à appliquer au titre de la taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises. Mme le Maire propose de conserver les taux d'impositions votés en 2025 pour l'année 2026.

Les taux s'établissent alors ainsi :

Libellé taxe	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition proposés 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,14	38,14
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	45,03	45,03
Taxe d'habitation (TH)	17,13	17,13
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,99	19,99

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'application de ces taux et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

